

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du protocole pour le relogement des locataires de la résidence des Mésanges – opération de démolition-reconstruction

Séance du 30 septembre 2015

Convocation du 24 septembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le trente septembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
M. Thibault Hennion par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

Mme Claire Vigneron,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2015

OBJET : Approbation du protocole pour le relogement des locataires de la résidence des Mésanges – opération de démolition-reconstruction

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local de l'urbanisme de la ville de Sceaux approuvé le 12 février 2015,

Considérant que la réalisation de l'opération sera réalisée par France Habitation sur une durée de six années environ, comportant trois phases de construction, qui permettront d'assurer le relogement des actuels occupants,

Considérant qu'il convient d'établir un accord de principe sur les engagements des partenaires intervenant dans la procédure de relogement,

Vu le projet de protocole en vue de formaliser ces engagements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le protocole pour le relogement des locataires de la résidence des Mésanges qui engage France Habitation, la ville de Sceaux, l'Etat et ASTRIA dans un accord de principe permettant à ces signataires de compter sur des engagements écrits réciproques.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire